



**A PROPOS DES QUADS :** Suite à notre article sur les quads paru dans le N° 28, nous avons reçu plusieurs courriers dont nous publions les extraits ainsi que nos réponses. Merci d'avoir pris la peine de nous lire, d'en parler avec nous par l'intermédiaire de votre courrier.

## 5 QUADS ÇA VA, 20 BONJOUR LES DÉGÂTS !

Suite à votre article paru dans le dernier numéro de " VENTS DU MORVAN ", vous nous avez invité à vous faire part de nos remarques sur l'activité des QUAD dans notre région : Je me permets donc de vous faire part de mes quelques commentaires sur ce sujet, qui me préoccupe beaucoup pour la sauvegarde du patrimoine naturel, mais aussi de notre tranquillité. Tout d'abord je tiens à vous faire part de mon profil afin que vous puissiez évaluer le fond de mes propos. Habitant du Morvan, 42 ans pratique de la marche, VTT, et moto enduro. Je pense que la pratique du QUAD ou de la moto dans le parc du morvan est viable si chacun savait respecter la nature, et gérer les nuisances qu'il engendre ( bruit, traces hors chemin" hors piste", dégradation des sentiers, pollution par rejet de débris.....). Trop souvent je suis amené à ramasser les morceaux de plastiques provenant de quads ou motos, à remblayer le PR qui passe devant chez moi, à refaire les rigoles pour l'évacuation de l'eau...

Chacun pense qu'il fait moins de mal que l'autre, jamais un quad n'abîmera les chemins autant qu'un engin forestier, mais les photos ci-jointes vous montreront que même les pneus basse pression laissent des traces contrairement à ce que vous affirmez. 5 Quads ça va, 20, bonjour les dégâts !!!!! et quand je dis 15 ou 20 c'est les groupes que je dénombre chaque WE. Oui, je suis pour la pratique des sports motorisés, mais pas dans les proportions pratiquées par la plupart des organisateurs de randonnée qui optimisent les groupes et le profit au détriment de la nature, et des autochtones. Ne scions pas la branche sur

laquelle nous sommes assis... Pour en finir, un autre problème qui a pris de l'ampleur cette année, c'est la coupe massive de bois et la dégradation des abords sans remise en état. **Gilles Hérard.**

## CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Monsieur le rédacteur en chef, Je suis très déçu et très surpris par l'article consacré aux quads dans votre numéro de Printemps. Vous faites, en effet, l'apogée d'une activité en opposition avec la protection de l'environnement et le développement durable qui sont des préoccupations affichées du Parc du Morvan, inscrites dans la nouvelle Charte. Vous faites, par ailleurs, allusion à la «Charte de Bonne conduite» qui, pour pratiquer le Morvan à pied très souvent, n'est absolument pas respectée. De nombreux quads empruntent, en effet, le sentier GR13 et le tour du Morvan, de plus, ceux-ci ne coupent pas les moteurs en rencontrant d'autres usagers ; demandez aux riverains. Il y a quelques mois, alors que nous balisions le GR13 dans le secteur de Marigny l'Eglise, un professionnel morvandiau accompagnant un groupe a rigolé quand je lui ai parlé de cette fameuse charte qu'il ne pouvait ignorer puisqu'il participait aux réunions lors de sa mise en place. Je vous informe également que le Morvan a déjà très mauvaise réputation auprès des randonneurs, du fait de cette pratique motorisée. Avec de tels articles idylliques, vous confortez une vision sympathique et conviviale d'une activité qui s'inscrit en contradiction totale avec les objectifs d'un Parc naturel régional. Mais, peut-être privilégiez-vous, comme certains élus, l'aspect économique. **Jean Marc VOYOT, Président du comité départemental de la randonnée pédestre de la Nièvre.**

## DES POINTS D'ÉQUILIBRES...

Monsieur le Président, J'ai pris bonne note de votre courrier qui ne me surprend pas. Comme vous l'avez noté l'article sur les quads est une manière d'ouvrir le débat sur un point sensible. Tout d'abord deux précisions : 1) la revue "Vents du Morvan" n'est pas la "voix du Parc" mais une simple association partenaire du Parc. 2) comme indiqué en page 2 les articles sont généralement publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs (dans le cas présent M. Bernard Périé) sauf ceux signés directement par le Parc, par le Directeur de publication ou par moi. "Vents du Morvan" ne souhaite faire l'apologie de quoi que ce soit ( si ce n'est du Morvan) mais nous n'excluons pas d'ouvrir de temps en temps nos colonnes à des sujets qui fâchent. Aussi, je publierai (avec votre accord) votre lettre dans le courrier des lecteurs avec d'autant plus de plaisir que j'en partage, personnellement, assez largement la teneur. Les quads sont un problème mais le débordage des bois en est un autre... et de taille !

Une interrogation demeure et vous la soulignez fort justement : un Parc régional n'est pas un Parc national. Il est, et c'est heureux, encore habité...La question du développement économique ne peut donc pas être balayée d'un simple revers de la main. Il est donc nécessaire de trouver des points d'équilibre. Je n'entrerai pas plus avant sur ce point mais je ne manquerai pas de faire part de votre courrier au Président du Parc et à l'auteur de l'article. Avec mes cordiales salutations.

**Pierre LEGER - Rédacteur en chef de «Vents du Morvan».**

## A VOUS LA PLUME !

*«Vents du Morvan» veut être une revue à l'écoute de ses lecteurs. Vos remarques, vos critiques, vos rectifications témoignent de votre lecture attentive et nous vous en remercions vivement. Continuez donc à nous écrire... et à faites connaître "Vents du Morvan" à vos amis. A vous la plume !*

«Le numéro 27 de Vents du Morvan arrive comme un cadeau de Noël. En cette période de froidure on va apprécier encore plus les textes et les illustrations de cet ouvrage toujours aussi bien présenté. Merci. Tous mes vœux et mes amicales pensées que je confie, moi, au mistral et à la tramontane...» **M. J. Therville - La Ciotat.**

«J'ai 76 ans. Petit parisien élevé dans le Morvan, je parle couramment le patois. J'avais il y a encore très peu de temps une maison à Chaumard que j'ai vendue n'ayant plus la force de l'entretenir mais je me rend très souvent à l'hôtel Renault ou j'ai de nombreux amis.» **Un lecteur.**

«Bonne année Gens de Vents du Morvan, Que 2008 vous soit agréable et vous apporte à tous l'énergie et la santé pour la réalisation de la noble tâche dans laquelle vous êtes engagés avec bonheur. Car ces vœux s'accompagnent de multiples félicitations pour la réalisation du numéro 27 que j'ai lu avec le plus grand plaisir. Quelle magnificence, quelle diversité dans les sujets traités, quelle qualité dans la réalisation: que des compliments à vous adresser. A propos de Marcel Garnier, j'ai lu plusieurs de ses ouvrages

en feuilleton dans le journal de mon enfance avant de les acheter. Mais après maints prêts je n'ai pu les récupérer. Si l'un de vos lecteurs était susceptible de me vendre les livres de notre compatriote ou de m'indiquer où me les procurer (ils ne sont plus édités), je suis fortement intéressé. Braves gens de Vents du Morvan, je vous remercie de l'intérêt porté à ma requête et vous renouvelle tous mes vœux.» **Michel Demarigny – 91120 Palaiseau / demarigny.michel@orange.fr**

«Mesdames, Messieurs, Lectrice très assidue de «Vents du Morvan», je possède tous les numéros (même les éditions spéciales), je commencerai ce petit message par vous féliciter. Toutes les rubriques captent mon attention et ma curiosité car elles sont toutes plus intéressantes et enrichissantes les unes que les autres. Etant morvandelle pure souche, j'aime cette façon de faire revivre certaines traditions de notre belle région, et de les faire découvrir à tous ceux qui ne la connaissent pas. C'est par ce biais que j'ai acquis des CD, par exemple Bernard Demangeot (que j'ai rencontré plusieurs fois et avec qui, bien que 25 ans nous séparent, j'ai lié une grande amitié) et des livres, notamment de Jean-Charles Cougny, qui réside à quelques kilomètres de mon village. J'ai cependant un petit reproche à lui faire puisque dans l'édito du dernier numéro, il nous raconte qu'il a découvert le village d'Etang sur Arroux et dit, je cite : «Il est vrai qu'habitant à 10 kms de de chef-lieu de canton...», hors qu'il veuille se renseigner avant d'éditer. Etang-sur-Arroux fait partie du canton de Saint-Léger sous Beuvray qui en est le chef-lieu. Je suis habitante de Saint-Léger-sous-Beuvray, j'y ai été adjointe au maire pendant neuf ans et je sais donc de quoi je parle. Je vous remercie donc de bien vouloir rectifier. C'est une simple petite parenthèse que j'ouvre, mais l'erreur est humaine et cela ne m'empêchera pas de continuer d'apprécier votre ouvrage.

D'autre part, j'en profite pour vous signaler que je contribue au maintien des traditions puisque j'ai créé une association (Trad Beuvray) où nous pratiquons les danses traditionnelles. Nous avons débuté il y a un an et demi environ, très timidement, mais aujourd'hui, nous comptons plus de 50 adhérents et pas moins de 40 personnes qui partagent ce moment de détente tous les mercredis soir de 20h 30 à 22h 30. L'âge de notre public varie de 7 à 75 ans. Cinq musiciens (accordéons, vieille et cornemuse) nous accompagnent gratuitement, ainsi que deux dames qui font parties d'un groupe folklorique qui nous enseignent les pas. Tout ceci dans une ambiance très conviviale. Après ce petit bavardage, il me reste à souhaiter longue vie à «Vents du Morvan», bonne continuation et encore merci.» **Anne-Marie Bouheret, La Collonge, 71990 Saint-Léger sous Beuvray.**

«Monsieur le rédacteur en chef, A l'article de Jean-Claude Trinquet : «Au temps du Caiffa», il m'est possible d'ajouter quelques compléments. Elu pendant trente ans (1964-94) conseiller général du canton d'Aillant, (Yonne) j'ai connu Mme Cahen, dernier membre de la famille qui vivait dans son château de Roncemay, commune de Chassy, à quelques kilomètres d'Aillant-sur-Tholon, le chef-lieu du canton. Mme Cahen s'est éteinte à 92 ans, je crois, laissant

ses biens en héritage à M. Maurice, son régisseur, et à ses trois nièces domiciliées hors de France. A l'époque de la prospérité du «Caiffa», M. Cahen, l'inventeur, était propriétaire de deux châteaux, celui de Frauville et celui de Roncemay ainsi que d'une ferme contigüe à Roncemay, Boisserelle. Au total, plus de mille hectares. Des golfeurs jovinien n'ayant pu trouver l'espace nécessaire dans la forêt, route de Dixmont, ont acquis le château de Roncemay voici une vingtaine d'années, sous l'impulsion d'un homme d'affaires, François Schneider. Ainsi le domaine de 72 ha qui restait s'est-il transformé en magnifique terrain de golf dans un espace boisé de beaux arbres par les Cahen et qui dispose d'un étang recueillant les eaux de ruissellement afin de maintenir les greens en bon état, quelle que soit la météo. La ferme a été aménagée en hôtellerie de luxe (17 chambres) avec piscine, salle de sport et sauna. M. Schneider s'étant désintéressé de l'ensemble, le golf et son hôtel restaurant ont été rachetés par une société étrangère qui envisage d'agrandir l'accueil hôtelier tout en ne négligeant pas la restauration (une étoile au guide Michelin). Ayant également gardé des contacts dans la région d'Aillant comme ancien élu et journaliste, ayant également gardé le contact avec le Morvan et le Parc (où je fus administrateur dans les années 80 comme conseiller régional à l'époque de Jean Chamant et de Paul Flandin), je rencontre régulièrement Elie Rousseau que vous connaissez bien et qui m'a vivement engagé à m'abonner à Vents du Morvan. Ce que je ne regrette pas. (...) Veuillez excuser la longueur de ce courrier engendré par la résurgence de souvenirs, somme toute récents, agréés, je vous prie, Monsieur le rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments admiratifs pour l'œuvre que vous avez entreprise en faveur d'un territoire assez exceptionnel. **Raymond Pourrain, Conseil général honoraire**

#### A LIRE DANS NOS PROCHAINS NUMÉROS

Sauveteurs de la nature, gardiens déterminés de l'environnement et respectueux des espèces protégées pour les uns, viandards pour les autres, les chasseurs prêtent souvent à polémique. Il est vrai que certains habillés comme Rambo donnent un aspect négatif d'eux même et de la chasse. La discussion est ouverte. Faut-il mettre tous les chasseurs «dans le même carnier»? Est-il normal de trouver en lisière de route sept cadavres de renards tués au cour d'une battue et pourrissants au soleil? Est-il normal d'autoriser la chasse le mercredi en privant les parents et les enfants de sortie dans les bois?

Faites nous part de vos idées, de vos réflexions, de vos suggestions. Cette rubrique vous est ouverte et constitue le lien solide qui existe entre notre magazine et ses lecteurs.

Dans nos prochaines parutions d'autres sujets viendront en débat : Qu'en est-il de l'accueil dans le Morvan? Faut-il être naisseur ou éleveur dans le Morvan? ...

Nous publierons dans notre prochain numéro une lettre de M. Robert Montcharmout relative à «l'affaire Montcharmout». ■